



# INTÉGRER LES LOCAUX DE CONVIVIALITÉ DES RÉSIDENCES MULTIGÉNÉRATIONNELLES DANS LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ORDINAIRE

## La proposition

Permettre aux financements locatifs sociaux classiques (PLUS, PLS, PLAI) de financer les locaux d'animation/convivialité en rez-de-chaussée des résidences multigénérationnelles en les intégrant dans l'assiette du conventionnement.

## Objectif de la mesure

Encourager la construction de logements sociaux à vocations multiples favorisant la mixité et l'intergénérationnel.

## Qui cela concerne

Les jeunes, les familles et les aînés aux revenus modestes.

## Impact envisagé

La construction de 2.000 logements supplémentaires par an.

## Pour rappel

Aujourd'hui, seuls les montages du type pensions de famille ou foyer, dans lesquels une association prend à bail ou sous-loue l'ensemble de la résidence, permettent de proposer des locaux communs d'animation et de convivialité. Ces montages ne sont pas adaptés aux populations visées par la proposition.